

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

15 mars 2019

SYSTÈME DE SANTÉ - (N° 1767)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

**AMENDEMENT**

N ° 789

présenté par  
Mme Corneloup

-----

**ARTICLE ADDITIONNEL****AVANT L'ARTICLE 6, insérer l'article suivant:**

À l'intitulé du chapitre III du titre I<sup>er</sup>, après le mot :

« ville »,

insérer les mots :

« , le secteur médico-social ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Le titre du chapitre III modifié serait le suivant : « Fluidifier les carrières entre la ville, le secteur médico-social et l'hôpital pour davantage d'attractivité », afin de mettre en cohérence le titre du Chapitre et l'objectif N°1 de l'article 6